

SNPT: le Groupe de réflexion des licenciés en appellent à Faure Gnassingbé



Rebondissement dans l'affaire de licenciement de 614 travailleurs de l'Office togolais des phosphates (OTP), devenu la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT). Licenciés le 14 janvier 2009, les employés de la Société dénoncent toujours l'injustice dont ils se disent être victimes. Réunis au sein du Groupe de réflexion des licenciés de la SNPT, sollicitent la médiation du chef de l'Etat togolais, Faure Gnassingbé pour régler définitivement le problème.

Le Groupe de réflexion des licenciés de la SNPT du 14 janvier 2009, est composé des 614 victimes du licenciement pour motif économique à la SNPT en janvier 2009. Un fait que les concernés qualifient de mépris en violation des règles et procédures en matière de licenciement collectif et de rupture de contrat de travail.

Selon eux, à l'époque il y avait une absence dans le processus de mise en œuvre du projet du licenciement et de recherche de solutions alternatives, une constitution secrète et mystérieuse de la liste des futurs déflatés, un affichage nocturne et furtif de la liste des agents et un non-respect des règles et critères d'élection en matière de licenciement collectif.

Aussi, indiquent-ils que les droits légaux et les mesures

d'accompagnement ont été partiellement payés. La fraction payée immédiatement happée par les banques et le solde de 551 millions a été volatilisée ou détournée.

« Les droits légaux payés aux licenciés s'élèvent à 749 millions sur les 1,5 milliards annoncés. Il reste donc 751 millions. Mais le drame est que le solde de tout compte de plus de 70% des agents a été en quasi-totalité saisi par les banques en raison des engagements pris », s'est souvenu mercredi le Collectif des licenciés de l'OTP au cours d'une conférence de presse tenue à Lomé.

{loadmoduleid 210}

Le dossier de l'affaire a été obstrué en première instance et a disparu entre 2013 et 2015. Reconstitué pendant l'année 2016, le dossier traîne toujours. Les victimes lui prédisent d'ailleurs un avenir sombre, pathétique et interpellent Faure Gnassingbé à cet effet.

« Nous demandons la médiation du Chef de l'Etat, premier magistrat de la République. Car lorsqu'en juillet 2016 nous avons réussi à l'atteindre il s'était ému de compassion dans son cœur de père et a manifesté sa proximité en instruisant ses collaborateurs de s'occuper de notre dossier », a souligné Maturin Atintho, Porte-parole du Groupe.

Par ailleurs, selon le Groupe, le dossier ne peut pas rester sans issue pour la simple raison que depuis 10 ans, les licenciés croupissent sous le poids de la misère. Pire parmi les 614 personnes concernées, plus d'une centaine sont décédés dans la précarité, devenue leur quotidien.